

de s'en débarrasser, de déménager dans un quartier délabré, de ne pas acheter une trop grande maison parce qu'autrement, ils ne recevraient pas d'aide. La même chose arrivera lorsqu'on appliquera le régime d'assistance-vieillesse. Peut-on m'assurer qu'il n'en sera pas ainsi? Le ministre peut-il m'affirmer que l'attitude sera différente, sous le régime d'assistance-vieillesse, de ce qu'elle est sous le régime d'assistance du Canada? Il sait pertinemment qu'il ne peut pas me le garantir.

Le ministre devrait dire aux premiers ministres et aux ministres de la Santé des provinces qu'ils ne suivent pas les directives à la lettre. Pour l'instant, cette mesure sera administrée d'une façon que ni moi ni aucun législateur de cette Chambre ne désire.

Je suis persuadé que le premier ministre ne veut pas que le Canada soit entraîné dans une mauvaise voie. Nous ne voulons pas que les gens viennent nous supplier à deux genoux. Le premier ministre ne veut pas que les femmes et les enfants se dressent devant nous en pleurant. Je ne le veux pas.

Je ne suis pas de ceux qui entravent les travaux de la Chambre mais je dirai au ministre que s'il ne peut vraiment expliquer ses actes, définir ses objectifs précis, dire aux premiers ministres des provinces ou aux ministres provinciaux responsables de l'administration de cette mesure que le programme ne comporte aucune évaluation des ressources ou autre les nécessaires seront mal servis.

Mon éloquence s'est inspirée des cas lamentables dont j'ai été témoin et dont j'aurais voulu éviter la description au ministre. Je suis sûr que ses intentions sont droites. Je suis sûr que s'il consultait ses collègues du cabinet, ceux-ci réfléchiraient à sa déclaration télévisée. Le ministre déroge en insinuant que le genre d'évaluation qu'il préconise s'impose à cause des personnes qui gagnent des salaires de \$30,000, \$40,000 ou \$50,000.

Je suis convaincu que le ministre songe aux intérêts de la population. Il doit étudier la situation de près avant qu'elle se détériore complètement, avant que les cas s'accumulent et qu'il nous faille fatalement modifier la mesure. Nous la modifierons le moment venu. Je voudrais bien que le ministre accepte maintenant de modifier la mesure de sorte que celle-ci soit plus acceptable à nos yeux et aux yeux de la population.

M. Fawcett: Je n'ai rien dit à propos de ce bill à l'étape de la deuxième lecture, monsieur le président, mais je trouve qu'en ce moment je dois faire trois ou quatre observations sur certains points qui me préoccupent. Il y a d'a-

bord la formule de demande que devront remplir ceux qui, à leur avis, ont droit à l'augmentation. Je m'inquiète des conséquences à subir quand on ne remplira pas bien les formules. Le représentant de Simcoe-Est a soulevé un bon argument il y a quelques jours. J'ai été frappé de l'entendre dire que les gens qui recevront l'augmentation supplémentaire de la pension de vieillesse appartiennent à une catégorie unique en son genre: bon nombre d'entre eux ont subi deux guerres mondiales, une grave crise économique, et vécu à une époque de petits salaires. Il leur en a coûté cher pour faire éduquer leurs enfants. Ils n'avaient jamais été en mesure d'épargner quoi que ce soit pour leurs vieux jours. Il y a des centaines de milliers de ces personnes au Canada. Je puis penser à certaines qui entrent dans cette catégorie.

Le représentant de Simcoe-Est a rappelé qu'un grand nombre de nos vieillards n'avaient pas beaucoup d'instruction. Sauront-ils comment remplir les formules de demande? Les gens qui les y aideront leur diront-ils: «Si vous ne donnez pas tel ou tel renseignement, vous obtiendrez l'augmentation»? Cela peut arriver. On l'a vu dans d'autres cas—non en ce qui a trait aux pensions de la vieillesse mais au sujet du bien-être. J'en ai été témoin et j'ai été mêlé à des cas où cela s'est produit, où des gens qui bénéficiaient de l'assistance publique ou en demandait ont rempli des formules en omettant certains faits. Pour citer un cas en particulier, je connais une femme qui doit maintenant au gouvernement un montant de \$1,700 sans qu'il en soit de sa faute. A ma consternation, je me suis aperçu qu'elle ne savait pas lire. J'ai découvert qu'elle n'avait pas rempli elle-même sa formule et qu'elle n'était pas au courant de ce qui s'était passé. Son mari est partiellement paralysé, et, inconsciemment, elle s'est vue placée dans une position où elle a à peine de quoi vivre. La même chose peut arriver, j'imagine, aux gens sans instruction qui demandent de l'assistance-vieillesse.

On a beaucoup parlé des frais administratifs. Je n'aborderai pas ce domaine, car je ne suis pas au courant. Toutefois, je suis de l'avis de ceux pour qui les frais d'administration sont exorbitants. Je ne vois pas comment il pourrait en être autrement, avec toutes les demandes qu'il faudra examiner.

• (8.40 p.m.)

Ce qui me préoccupe principalement, c'est le fait que nous nous écartons d'un excellent principe établi il y a quinze ans, principe dont on a beaucoup parlé à la Chambre, soit que les